



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 3 octobre 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Michel Harrisson
Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault

Monsieur Guy Pelletier
Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Valérie Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

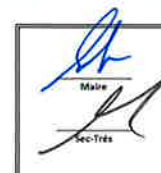
ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 et du procès-verbal de correction
 - 1.4 Appui à la municipalité de Montebello – Résolution d'adhésion – Entente inter-municipale concernant la téléphonie IP régionale de la MRC Papineau
 - 1.5 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Avis de motion – adoption du règlement n° 09-2016 modifiant le règlement n° 16-2015 déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier
 - 2.3 Colloque de la Zone Outaouais – 15 et 16 septembre 2016
 - 2.5 Rencontre regroupement régional 2016 de l'Outaouais à Thurso
 - 2.6 Vente pour taxes – entente avec les contribuables
 - 2.7 Vente pour taxes – paiement des arrérages et intérêts
 - 2.8 Vente pour taxes – signification d'avis
 - 2.9 Questions du public

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Avis de motion – adoption du règlement n° 08-2016 modifiant le règlement n°08-2015 régissant les animaux de compagnie sur le territoire de la Municipalité de Montpellier
 - 3.3 Appels d’offres sur invitation pour le Projet relatif au numérotage des immeubles sur le territoire de la municipalité de Montpellier
 - 3.4 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
 - 4.2 Achat d’une fournaise pour le garage municipal
 - 4.3 Acceptation de l’offre de services professionnels – Élaboration des plans et devis des travaux sur le Chemin Crique-à-la-Roche
 - 4.4 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1 Sensibilisation au recyclage
 - 5.2 Questions du public
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de la directrice du service de l’urbanisme et de l’environnement
 - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
 - 6.3 Nomination d’un nouveau membre qui siègera au Comité consultatif d’urbanisme et d’environnement (CCUE)
 - 6.4 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Demande d’autorisation de prolongement pour l’utilisation de la salle municipale – Cercle de Fermières de Montpellier
 - 7.2 Demande de gratuité de la salle communautaire – Soirée des bénévoles Association Chasse et Pêche Alouette
 - 7.3 Demandes de l’Association des Loisirs – fête de l’Halloween
 - 7.4 Demandes de l’Association des Loisirs - Noël des enfants
 - 7.5 Association des Loisirs de Montpellier – Événement Rallye Défi
 - 7.6 Demande de gratuité du centre communautaire – Association des Loisirs
 - 7.7 Demande de gratuité de la salle de la mairie – Villa des Monts
 - 7.8 Embellissement de la rue Principale et bacs nourriciers : remerciements et invitation
 - 7.9 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS



10. CORRESPONDANCE

- 10.1 Projet Train OCÉAN 150
- 10.2 Lettre d'un citoyen
- 10.3 Demande de citoyens concernant une interrogation sur la réglementation des clôtures
- 10.4 Demande d'un citoyen
- 10.5 Pétition VTT
- 10.6 Demande de l'Association des propriétaires du lac Lemery
- 10.7 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2016-10-273

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

9.1 Nivelage du chemin du Parc Papineau Labelle

9.2 Reconnaissance des infrastructures numériques – MRC de Papineau

9.3 Formation d'urbanisme

4.2 Est retiré de l'ordre du jour « Achat d'une fournaise pour le garage municipal »

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.



1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 et du procès-verbal de correction

2016-10-274

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 et du procès-verbal de correction.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Appui à la municipalité de Montebello – Résolution d'adhésion – Entente inter-municipale concernant la téléphonie IP régionale de la MRC Papineau

2016-10-275

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau a adopté lors de la séance du conseil des maires tenue le 29 février 2012 la résolution 2012-02-41 concernant le projet d'entente inter-municipal assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP – article 569.0.1 du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'entente inter-municipale intervenue entre dix-neuf (19) municipalités du territoire de la MRC Papineau signée le 9 août 2012;

CONSIDÉRANT l'article de l'entente inter-municipal spécifiant les conditions pour une municipalité qui désire adhérer à l'entente inter-municipal selon la procédure prévue à la Loi;

CONSIDÉRANT la proposition d'adhésion à l'entente inter municipale proposée par la MRC Papineau suite à une demande de la direction de la municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Montebello d'adhérer à l'entente inter municipal du projet de téléphonie IP régionale par sa résolution numéro 2016-05-097;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard



ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde son appui à la municipalité de Montebello pour sa proposition à la MRC Papineau d'adhérer à l'entente inter municipal de téléphonie IP.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Municipalité de Montebello
MRC Papineau**

1.5 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2016-10-276

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

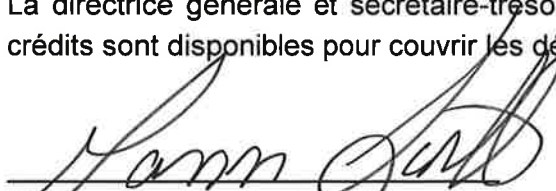
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2016-10-01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 27 août au 23 septembre 2016 totalisant 167 783,39 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016, totalisant 45 638,49 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière



2.2 Avis de motion – adoption du règlement n° 09-2016 modifiant le règlement n°16-2015 déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier

Madame Diane Thibault, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance subséquente elle ou il présentera un règlement portant le n° 09-2016 déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier.



Madame Diane Thibault, conseillère

2.3 Colloque de la Zone Outaouais – 15 et 16 septembre 2016

2016-10-277

CONSIDÉRANT QUE le Colloque de la Zone Outaouais a eu lieu les 15 et 16 septembre dernier;

CONSIDÉRANT la pertinence de cette formation pour mesdames Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de deux cent dix dollars (210 \$) pour chaque participante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine le paiement de quatre cent vingt dollars (420 \$) à la Zone Outaouais;

QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 13000 454 « Formation et perfectionnement »;

QUE les frais de déplacement et d'hébergement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE le montant soit prélevé au poste budgétaire 02 13000 310 « frais de déplacement ».

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances

2.5 Rencontre regroupement régional 2016 de l'Outaouais à Thurso

2016-10-278

CONSIDÉRANT QU'il y aura à Thurso le 10 novembre prochain une rencontre Santé et sécurité au travail du regroupement régional de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre permettra d'être informé et d'échanger sur des thématiques de Santé et sécurité au travail, en plus d'acquérir des nouvelles connaissances;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent que le comité Santé et sécurité au travail de la Municipalité participe à cette rencontre;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de dix dollars (10 \$) par participant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise madame Diane Thibault, conseillère, monsieur Jean-Guy Périard, conseiller, monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics et madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à participer à cette rencontre;

QU'un montant de vingt dollars (20 \$) soit prélevé au poste budgétaire 02 11000 454 « formation et perfectionnement »;



QU'un montant de dix dollars (10 \$) soit prélevé au poste budgétaire 02 32000 454 « formation »;

ET QU'un montant de dix dollars (10 \$) soit prélevé au poste budgétaire 02 13000 454 « formation et perfectionnement »;

ET QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances

2.6 Vente pour taxes – entente avec les contribuables

2016-10-279

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité ne prenne aucune entente, quelle qu'elle soit avec les contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité.

2.7 Vente pour taxes – paiement des arrérages et intérêts

2016-10-280

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil exige le paiement total des arrérages et intérêts, pour les années 2014, 2015 et 2016 ainsi que pour toute portion de l'année 2017 qui serait alors due, par chèque certifié, mandat postal, argent comptant ou dépôt par institution financière. Un chèque non certifié sera retourné au contribuable dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes.



Adoptée à l'unanimité.

2.8 Vente pour taxes – signification d'avis

2016-10-281

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire appel aux services d'un huissier afin de faire signifier l'avis d'arrérages de taxes, avant la mise en vente, aux contribuables n'ayant pas réclamé leur lettre recommandée.

Que ce conseil autorise le paiement des honoraires professionnels dudit huissier.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 13000 414 « honoraires professionnels ».

Adoptée à l'unanimité.

2.9 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la Sécurité publique pour le mois de septembre 2016.

3.2 Avis de motion – adoption du règlement n° 08-2016 modifiant le règlement n°08-2015 régissant les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité de Montpellier

Madame Diane Thibault, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance subséquente elle ou il présentera un règlement portant le n° 08-2016 régissant les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité de Montpellier.



Madame Diane Thibault, conseillère



3.3 Appels d'offres sur invitation pour le Projet relatif au numérotage des immeubles sur le territoire de la municipalité de Montpellier

2016-10-282

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier a adopté le 6 juillet 2015 le règlement 07-2015 concernant le numérotage des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE selon ce règlement deux secteurs ont été identifiés, soit le secteur urbain et rural;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, à procéder à la réalisation d'un appel d'offres pour le Projet relatif au numérotage des immeubles sur le territoire de la municipalité de Montpellier;

ET QUE l'appel d'offres sur invitation soit envoyé à au moins deux (2) fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Questions du public

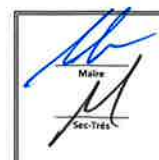
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de septembre 2016.

4.2 Achat d'une fournaise pour le garage municipal

Cet item est retiré de l'ordre du jour.



4.3 Acceptation de l'offre de services professionnels – Élaboration des plans et devis des travaux sur le chemin Crique-à-la-Roche

2016-10-283

CONSIDÉRANT le projet de réfection du chemin Crique-à-Crique dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE les coûts dudit projet dépassent trois mille dollars (3 000 \$) et que selon la *Loi sur les ingénieurs* des plans et devis doivent être réalisés par un ingénieur;

CONSIDÉRANT la proposition du service d'ingénierie de la MRC Papineau en date du 9 septembre 2016 pour la somme de sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (7 797 \$) afin de réaliser les plans et devis pour les travaux projetés dans le chemin du Crique-à-la-Roche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la proposition et mandate le service d'ingénierie de la MRC Papineau à effectuer les plans et devis concernant les travaux relié au chemin du Crique-à-la-Roche.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Nirisoa Roherinaina, ing. (MRC Papineau)

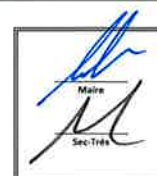
4.4 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Sensibilisation au recyclage

Monsieur Jean-Guy Périard, conseiller responsable de l'hygiène du milieu, sensibilise l'audience à l'importance du recyclage.

5.2 Questions du public



6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de septembre 2016.

6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 15 août 2016.

6.3 Nomination d'un nouveau membre qui siègera au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)

2016-10-284

CONSIDÉRANT QU' il y a un siège vacant au sein du CCUE;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jim Gaylord démontre un intérêt à siéger à ce Comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCUE auprès du conseil de nommer monsieur Gaylord comme membre substitut;

EN CONSÉQUENCE :

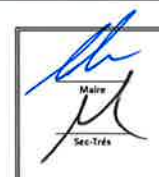
Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination de monsieur Jim Gaylord en tant que membre substitut au sein du CCUE.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Claudine Murray, directrice du service d'urbanisme et de l'environnement.

6.4 Questions du public



7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande d'autorisation de prolongement pour l'utilisation de la salle municipale – Cercle de Fermières de Montpellier

2016-10-285

CONSIDÉRANT la demande du Cercle de Fermières de Montpellier en date du 31 août 2016, pour l'autorisation de prolonger l'utilisation de la salle de la mairie le lundi soir jusqu'à 20 h, à l'exception du lundi des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine l'autorisation au Cercle de Fermières de Montpellier pour le prolongement de l'utilisation de la salle de la mairie le lundi jusqu'à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Cercle de Fermières de Montpellier
Cartable des réservations

7.2 Demande de gratuité de la salle communautaire – Soirée des bénévoles Association Chasse et Pêche Alouette

2016-10-286

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par Monsieur Fernando Deschatelets, Président de l'Association Chasse et Pêche Alouette, en date du 23 septembre 2016 demandant la gratuité de la salle communautaire le samedi 26 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la gratuité de la salle communautaire à l'Association Chasse et Pêche Alouette le samedi 26 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Association Chasse et Pêche Alouette
Cartable des réservations**

7.3 Demandes de l'Association des Loisirs – fête de l'Halloween

2016-10-287

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle de dix mille dollars (10 000 \$) a été accordée à l'Association des Loisirs de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est payable selon les activités;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs a demandé le 23 septembre dernier un versement pour couvrir les frais de l'activité de l'Halloween qui aura lieu au mois d'octobre;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs a demandé en même temps l'utilisation du centre communautaire pour le soir de l'Halloween le lundi 31 octobre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise un versement de huit cents dollars (800 \$) à l'Association des Loisirs de Montpellier pour l'activité de l'Halloween;

QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 70190 970 « subventions organismes de loisirs »;

ET QUE ce conseil accepte la gratuité du centre communautaire à l'Association des Loisirs pour le soir de l'Halloween le lundi 31 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Association des Loisirs de Montpellier
Finances
Cartable des réservations**



7.4 Demandes de l'Association des Loisirs - Noël des enfants

2016-10-288

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des Loisirs reçue le 23 septembre concernant le Noël des enfants;

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle de dix mille dollars (10 000 \$) a été accordée à l'Association des Loisirs de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est payable selon les activités;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs a demandé le versement pour couvrir les frais de l'activité Noël des enfants qui aura lieu le 18 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la demande comporte la sollicitation du service des incendies afin d'assurer la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la demande comporte la sollicitation de la collaboration du service des travaux publics pour le char allégorique et une aide sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande comporte également une demande de gratuité pour le centre communautaire le 18 décembre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise un versement de deux mille trois cents dollars (2 300 \$) à l'Association des Loisirs de Montpellier pour l'activité Fête de Noël;

QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 70190 970 « subventions organismes de loisirs »;

QUE le service des incendies et le service des travaux publics collaborent à l'activité selon les demandes mentionnées ci-haut;

ET QUE ce conseil accorde la gratuité du centre communautaire à l'Association des Loisirs le 18 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Association des Loisirs de Montpellier
Finances
Cartable des réservations

7.5 Association des Loisirs de Montpellier – Événement Rallye Défi

2016-10-289

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 23 septembre de l'Association des Loisirs demandant que l'avance de fonds octroyée par la résolution 2016-09-253 pour l'aire de restauration lors de l'événement Rallye Défi soit modifiée pour faire partie intégrante au budget de fonctionnement de l'Association étant donné un solde disponible au budget prévu;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour l'Association des loisirs a reçu dix mille neuf cent vingt (10 920 \$) pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte d'annuler le remboursement de deux mille dollars (2 000 \$) nonobstant de la résolution 2016-09-253;

Demande de vote par le maire :

Pour la proposition : 4

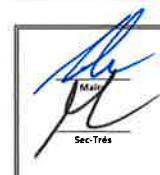
Contre la proposition : 2

Adoptée à la majorité.

7.6 Demande de gratuité du centre communautaire – Association des Loisirs

2016-10-290

CONSIDÉRANT la demande reçue le 23 septembre 2016 de madame Ghislaine Jean, présidente de l'Association des Loisirs, pour la gratuité du centre communautaire le mardi 18 octobre prochain afin d'y tenir un party de fin de saison du Club de Pétanque;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine la gratuité du centre communautaire le mardi 18 octobre à l'Association des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Association des Loisirs
Cartable des réservations**

7.7 Demande de gratuité de la salle de la mairie – Villa des Monts

2016-10-291

CONSIDÉRANT la demande reçue par courriel le 22 septembre 2016 de madame Ginette Rochon du Projet Villa des Monts pour la gratuité de la salle de la mairie le mardi 4 octobre prochain afin d'y tenir une réunion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la gratuité de la salle de la mairie le mardi 4 octobre à Villa des Monts.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Cartable des réservations

7.8 Embellissement de la rue Principale et bacs nourriciers : remerciements et invitation

2016-10-292

CONSIDÉRANT QUE le projet des bacs nourriciers sur la rue Principale a reçu un bon accueil et qu'il contribue au rayonnement régional de notre communauté;



CONSIDÉRANT QUE l'Alliance alimentaire Papineau, le Comité Action citoyenne, l'Association des Loisirs et de multiples bénévoles se sont impliqués dans ce projet concrétisé par les résolutions 2016-05-143 Embellissement de la rue Principale et vocation nourricière des bacs et 2016-07-204 Construction de sept (7) bacs nourriciers;

CONSIDÉRANT QUE la saison 2016 se termine, qu'il est temps de remiser les bacs et de planifier la saison 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil municipal réitère son engagement à soutenir les objectifs de la Politique familiale et Municipalité Amie des Aînés ainsi que la déclaration municipale envers les environnements favorables aux saines habitudes de vie;

QU'il s'engage à maintenir le projet de bacs nourriciers pour la saison 2017 en partenariat avec l'Alliance alimentaire Papineau, les organismes du milieu et les citoyens;

ET QUE le Conseil municipal remercie tous ces organismes, entreprises et particuliers qui participent au rayonnement et à la revitalisation de notre Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Association des Loisirs de Montpellier
Comité Action citoyenne
Alliance alimentaire Papineau

7.9 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES



9. DIVERS

9.1 Nivelage du chemin du Parc Papineau Labelle

2016-10-293

CONSIDÉRANT QUE le chemin est détérioré de l'intersection du chemin Crique-à-la-Roche et chemin de la Baie-de-L'Ours jusqu'au chalet d'accueil du lac Mulet;

CONSIDÉRANT QUE nos équipements ne sont pas appropriés pour effectuer ce type de nivelage;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour effectuer le nivelage est de plus ou moins mille cinq cents dollars (+/- 1 500 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le nivelage dudit chemin par l'entrepreneur Excavation Lafontaine inc.;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 32001 521 « niveleuse ».

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Reconnaissance des infrastructures numériques – MRC de Papineau

2016-10-294

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) ans après le dévoilement du rapport du Groupe de travail provincial sur les collectivités rurales branchées et ses recommandations pour démocratiser l'accès à la téléphonie cellulaire et l'Internet partout sur le territoire, plusieurs représentants politiques de la ruralité dénoncent toujours et encore un sous-développement numérique chronique et persistant loin des grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QU'une zone rurale sans cellulaire efficace et un accès à Internet de qualité ne peuvent plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE pour les résidents des régions rurales et éloignées, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice;

CONSIDÉRANT QU'à cette époque où nos élus redoublent d'imagination pour occuper nos territoires, il faut être conscient qu'un terrain sans connexion Internet ou cellulaire restera vacant;

CONSIDÉRANT QUE le télétravail, l'achat et la formation en ligne sont accessibles pour tous les résidents des centres urbains. Par contre, les milieux ruraux sont confrontés à l'exode des jeunes et moins jeunes en région vers ces noyaux urbains;

CONSIDÉRANT QUE l'absence ou la faible couverture Internet haute vitesse et cellulaire dans les milieux ruraux menace le développement économique de toute communauté entière;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités rurales n'ont aucune couverture cellulaire, ce qui est inconcevable en 2016, et que lorsque celle-ci est disponible, les coûts en sont abusifs;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, en 2016, et ce à travers la province, près de 800 000 ménages n'auraient pas accès ou disposeraient d'une connexion médiocre à l'Internet;

CONSIDÉRANT QUE l'avènement de l'ère numérique a profondément modifié tous les aspects de la société et doit être considéré par les différents paliers gouvernementaux, notamment en ce qui a trait à l'attribution de subventions;

CONSIDÉRANT QU'Internet est un outil qui favorise la croissance économique, les débouchés commerciaux et les liens entre les communautés, les familles et les gens d'un bout à l'autre des régions, du pays et des continents;



CONSIDÉRANT QU'il est impératif que les régions rurales puissent avoir accès à la haute technologie pour que les entreprises locales demeurent concurrentielles par rapport à celles des milieux urbains et pour que les communautés soient en mesure de retenir les familles et même d'en attirer des nouvelles;

CONSIDÉRANT QUE nous vivons une véritable révolution du savoir, de la communication et de la technologie qui s'inscrit au cœur de la croissance et de la compétitivité;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la prochaine décennie, l'émergence des technologies numériques novatrices continuera de bouleverser les façons de faire des entreprises et des consommateurs québécois;

CONSIDÉRANT QUE la démocratisation de l'Internet à haute vitesse et du cellulaire sur l'ensemble de la ruralité du Québec devrait cesser d'être vue comme un coût, mais plutôt être considérée comme un investissement, si l'on veut s'assurer que nos régions soient porteuses de richesse et de développement économique;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-08-140, adoptée lors de l'assemblée du Conseil des Maires de la MRC de Papineau tenue le 17 août dernier, demandant au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) de reconnaître les infrastructures numériques au même titre que les infrastructures déjà existantes au Québec, que les routes, les ponts et le traitement et la distribution de l'eau potable et à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes critères d'admissibilité pour l'octroi de subventions au développement et à ce que les municipalités et les MRC y soient admissibles;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLUT QUE ce conseil appuie la MRC Papineau dans ses démarches initiées auprès du MAMOT dans le but de reconnaître les infrastructures numériques au même titre que les infrastructures déjà existantes au Québec, telles que les routes, les ponts et le traitement et la distribution de l'eau potable et à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes critères d'admissibilité pour l'octroi de subventions au développement et à ce que les municipalités et les MRC y soient admissibles;

QUE les différents ministères se concertent afin de mettre en place des réglementations favorisant le déploiement par les MRC de la desserte informatique et d'en assurer la cohérence avec le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les MRC, l'UMQ et la FQM;

QUE la présente résolution soit envoyée au gouvernement des 2 paliers, représenté par monsieur Alexandre Iracà, Député provincial et de monsieur Stéphane Lauzon, Député fédéral, la MRC de Papineau, l'UMQ, la FQM et à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

ET QUE la municipalité de Montpellier demande appui aux municipalités de la MRC de Papineau pour faire reconnaître les infrastructures numériques.

**c. c. monsieur Alexandre Iracà, député provincial
monsieur Stéphane Lauzon, député fédéral
MRC de Papineau,UMQ et FQM
monsieur Martin Coiteux (MAMOT)**

Adoptée à l'unanimité.

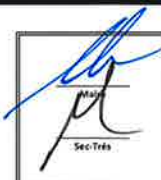
9.3 Formation d'urbanisme

2016-10-295

CONSIDÉRANT QU'une formation en ligne en urbanisme en quatre (4) parties se détaillant comme suit aura lieu au mois d'octobre et novembre:

- Partie 1 Les intervenants en urbanisme : rôles et pouvoirs
- Partie 2 Le coffre à outils en urbanisme
- Partie 3 La loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Partie 4 Le comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT la pertinence de cette formation pour les membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) dont font partie les conseillères responsables de l'urbanisme et de l'environnement, Mesdames Valérie Pelletier et Diane Thibault;



CONSIDÉRANT QU'étant donné la complexité de ce domaine, il est également pertinent que Mesdames, Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à participer à cette formation en ligne;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de trois cents dollars (300 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QU'un montant de cent trente dollars et quarante-sept cents (130,47 \$) soit prélevé au poste budgétaire 02 13000 454 « formation et perfectionnement »;

ET QU'un montant de cent trente dollars et quarante-sept cents (130,47 \$) soit prélevé au poste budgétaire 02 61000 454 « formation ».

Adoptée à l'unanimité.

10. CORRESPONDANCE

10.1 **Projet Train OCÉAN 150**

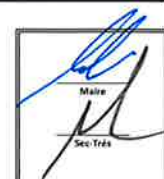
Nous accusons réception de votre lettre reçue le 9 septembre 2016 nous remerciant de notre appui concernant le projet Train OCÉAN 150, mais que toutefois le projet n'a pas été retenu.

10.2 **Lettre d'un citoyen**

Nous accusons réception de votre lettre reçue le 9 septembre 2016 concernant votre satisfaction du Service de l'urbanisme et de l'environnement lors d'une rencontre. Cette lettre a été remise à la personne concernée.

10.3 **Demande de citoyens concernant une interrogation sur la réglementation des clôtures**

Nous accusons réception de votre lettre reçue le 8 septembre 2016. Ce dossier sera remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement.



10.4 Demande d'un citoyen

Nous accusons réception de votre lettre reçue le 12 septembre 2016 demandant à la Municipalité de faire l'installation d'un miroir de sécurité à l'entrée du chemin Turpin, car la visibilité est restreinte et de faire reculer le poteau d'Hydro du Rang 8. Ce dossier est remis aux travaux publics.

10.5 Pétition VTT

Nous accusons réception de votre pétition reçue le 6 septembre 2016 – Demande de circuler en VTT sur la montée Lafontaine et une partie de la route 315 Sud. Ce dossier est mis à l'étude.

10.6 Demande de l'Association des propriétaires du lac Lemery

Nous accusons réception de votre lettre reçue le 26 septembre 2016 comportant des demandes visant différents services de la Municipalité. – Ce dossier est mis à l'étude.

10.7 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

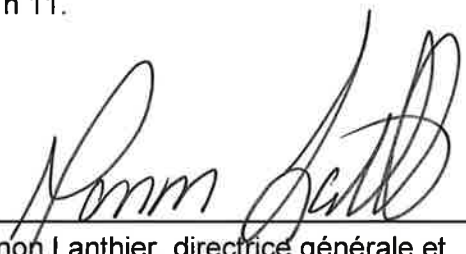
2016-10-296

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21 h 11.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière